

Destinataires : Gestionnaires des techniciens et des professionnels des services psychosociaux (employés cat.4)

Expéditeur : Service de formation et gestion des talents de la DRHCAJ

Date : Le 13 janvier 2020

Objet : Inscriptions à la formation Tenue de dossier - services psychosociaux

Bonjour,

Nous sollicitons votre collaboration pour l'inscription du personnel interdisciplinaire de la catégorie 4, des services psychosociaux, qui réalisent une tenue de dossier dans le cadre de leur pratique professionnelle.

La formation «Tenue de dossier» cible spécifiquement les secteurs suivants :

- Jeunesse
- Santé mentale adulte
- DI-TSA-DP
- SAPA – Hébergement
- Santé physique

Cette formation interdisciplinaire, développée par la Direction des services multidisciplinaires, vise à développer chez l'intervenant du secteur de la santé et des services sociaux les connaissances et les habiletés nécessaires à la rédaction de notes et à la tenue de dossier au CIUSSS.

La formule d'une durée de 7 heures prévoit les modules suivants :

- Le consentement
- La levée de la confidentialité
- Les notes au dossier
- Le processus clinique
- Le dossier de groupe
- Trucs et astuces de rédaction
- Les aspects légaux

Le déploiement des formations est prévu à compter du 27 février 2020, et il vous est



possible dès aujourd'hui d'inscrire vos employés directement sur notre site intranet à l'une des dates des calendriers du mois de février à avril: section Ressources humaines/Formation et gestion des talents/Demandes d'inscription aux formations/Tenue de dossier ou en cliquant sur l'**hyperlien ci-dessous**, en respectant les secteurs ciblés :

<http://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=1842>

Un nombre maximum de places est attribué par groupe, ainsi l'ordre de réception des inscriptions déterminera l'attribution des places par groupe.

Les gestionnaires sont responsables de procéder à l'inscription de leurs employés en complétant les différentes informations requises sur le site intranet. Un avis de confirmation de l'inscription de l'employé sera envoyé à vous ainsi qu'aux participants. Il est donc important de considérer qu'une inscription en elle-même ne constitue pas nécessairement une confirmation de participation à la formation.

Votre collaboration est primordiale afin de nous permettre de tenir à jour les registres d'inscription. En effet, une fois la participation de votre employé confirmée, veuillez informer dès que possible **madame Nouranne Mariane Qounin au 514-251-4000 poste 4182** s'il y a un désistement, afin de nous permettre de donner la chance à quelqu'un d'autre de participer à la formation.

Vous remerciant de votre collaboration habituelle,

L'équipe de formation et gestion des talents